

A18-099



- 8 MAR. 2018

MINISTÈRE DES OUTRE-MER

*La Ministre*

Paris, le

19 FEV. 2018

Madame la Présidente,

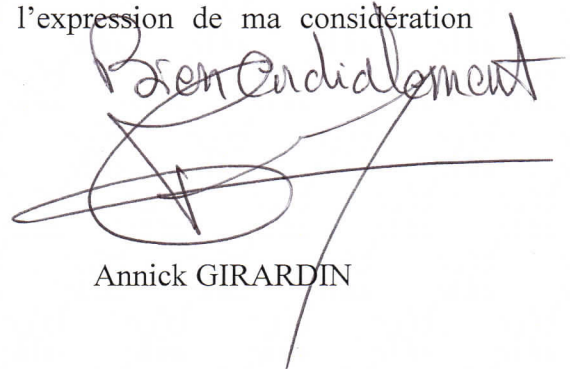
Le courrier que vous avez adressé au Président de la République le 16 janvier dernier et dont vous m'avez transmis copie a retenu toute mon attention.

L'égalité femmes-hommes est au cœur de mon engagement politique et je me réjouis que le Président de la République en ait fait une priorité du quinquennat.

L'inscription de la parité dans la loi organique statutaire n'est cependant pas envisageable dans le cadre de la loi en cours d'examen au Parlement. En effet, l'objet de celle-ci est strictement limité à l'organisation de la consultation. Une disposition n'ayant pas trait à cette question aurait pu être considérée comme un cavalier législatif par le Conseil constitutionnel, et faire l'objet d'une censure.

Tels sont les éléments dont je souhaitais vous faire part.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

*Respectueusement*  


Annick GIRARDIN

Madame Martine CORNAILLE  
Présidente de « Ensemble pour la planète »  
N°Géa  
BP 32008  
98897 NOUMEA Cédex



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



P. BONVIN PPDC  
PARIS  
23-02-18  
900 LO 072326  
1299 752721

€ R.F.  
LA POSTE  
000,91  
HU 134466

A 18-099

- 8 MAR. 2018

*Madame Martine CORNAILLE*  
*Présidente de « Ensemble pour la planète »*  
*N'Géa*  
*BP 32008*  
*98897 NOUMEA Cédex*